

**DESTINATAIRES :** À tous les médiateurs accrédités

**EXPÉDITEUR :** Gaétan Rancourt  
Direction générale des services centralisés, des solutions d'affaires et de la transformation

**DATE :** 29 juin 2021

**OBJET :** Nouveau formulaire de facturation et obtention du consentement des parties à participer à un sondage

---

Madame,  
Monsieur,

Le 3 février dernier, un communiqué vous a été transmis afin de vous informer du nouveau projet pilote de médiation familiale pour les couples sans enfant commun à charge. Ce projet pilote, qui a débuté le 18 février 2021, sera offert jusqu'au 30 juin 2022. Les couples sans enfant commun à charge peuvent maintenant régler à l'amiable les effets de leur séparation en bénéficiant de trois heures gratuites avec un médiateur accrédité.

Afin d'évaluer ce projet pilote, nous procéderons notamment à un sondage auprès des couples sans enfant commun à charge qui ont bénéficié d'heures gratuites en médiation. Pour se faire, nous devons obtenir, au préalable, leur consentement pour participer à un sondage ainsi que leur courriel le cas échéant. Ces renseignements ont été ajoutés sur le nouveau formulaire de facturation que vous retrouverez ci-joint.

Par conséquent, nous comptons sur votre précieuse collaboration pour collecter ces renseignements pour tous les couples qui utilisent les services de médiation, qu'ils aient des enfants à charge ou non. En effet, bien que les couples avec enfant à charge ne soient pas sondés dans le cadre de ce projet pilote, la collecte de leur courriel et l'obtention de leur consentement permettront de sonder plus facilement les services de médiation familiale à l'avenir.

Voici les étapes afin de procéder à cette collecte au terme de la médiation :

1. Lire la formule de consentement qui suit au moment de procéder à la signature de la facture des honoraires par les parties. La lecture de ce consentement est très importante afin que les parties connaissent clairement ce à quoi elles consentent en transmettant leur courriel au Ministère. Vous retrouverez également cette formule de consentement sur l'aide-mémoire ci-joint.

**Le ministère de la Justice du Québec réalise une évaluation du programme de médiation familiale et souhaite connaître votre appréciation à l'égard des services reçus. Si vous consentez aujourd'hui à participer à un sondage sur ce sujet, sachez que vous êtes libre de changer d'idée. Ainsi, dans l'éventualité où vous recevrez une invitation par courriel, vous pourrez accepter ou refuser d'y participer sans que cela n'entraîne quelconques conséquences. Votre participation est importante pour améliorer les services offerts aux québécois(es).**

**Si vous acceptez, le médiateur transmettra votre adresse courriel aux représentants du ministère de la Justice et il est possible que vous receviez l'invitation à participer à un sondage.**

2. Pour chacune des parties qui acceptent, elles doivent inscrire leur courriel en caractère d'imprimerie à l'endroit indiqué sur le formulaire de facturation et apposer leur signature sur la même ligne.
3. Si les parties acceptent et qu'elles sont à distance, mais qu'elles ne possèdent pas de photocopieur ou de numériseur pour signer et retourner la facture d'honoraires, vous pourrez

alors inscrire le courriel ainsi que le nom de chacune des parties qui accepte de participer au sondage à l'endroit prévu pour la signature des parties et apposer vos initiales à côté de chacun des deux noms des parties.

### Nouveau formulaire

Conséquemment, vous trouverez en pièce jointe le nouveau formulaire pour la facture (en versions française et anglaise). Le rapport du médiateur est resté inchangé. Ces formulaires sont disponibles dans l'espace sécurisé professionnel pour les médiateurs familiaux sur le site Internet du ministère de la Justice à l'adresse suivante : <https://www.justice.gouv.qc.ca/espace-professionnel/>. Le nom d'utilisateur est *mediateurs* et le mot de passe est *familles*.

Nous vous rappelons l'importance d'utiliser les nouveaux formulaires et de faire preuve de vigilance dans les délais de transmission des factures afin que nous puissions avoir rapidement des données pour l'évaluation de ce projet pilote qui est d'une courte durée.

Nous vous rappelons également l'importance de demander aux parties si elles ont participé à une prémédiation auprès d'un Centre de justice de proximité et de cocher à l'endroit indiqué sur le formulaire de facturation s'il y a lieu. Cet élément est important puisqu'il fera également partie de l'évaluation du projet pilote.

Pour toutes autres questions concernant le programme de médiation familiale, nous vous invitons à communiquer avec le Service de médiation familiale à l'adresse suivante : [SMF@justice.gouv.qc.ca](mailto:SMF@justice.gouv.qc.ca). Pour toutes questions concernant la prémédiation, nous vous invitons à communiquer à l'adresse suivante : [premediation@justice.gouv.qc.ca](mailto:premediation@justice.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Rancourt', enclosed in a thin blue rectangular border.

**Gaétan Rancourt, Directeur général**

Direction générale des services centralisés, des solutions d'affaires et de la transformation

p. j. Nouveau formulaire *Facture du médiateur* SJ-945  
Aide-mémoire - formule de consentement pour participer à un sondage